

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 29 juin 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 19 mars 2021 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 23 juin 2021

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BENOIT Pierre, BERGER Delphine, ERHARD André, GOBILLOT Mathieu, URBAN Michel et WOLFF Florianne.

Absents : Céline TROSZCZYNSKI et Denis DUCLERMORTIER

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Ordre du jour :

1. Position par rapport au PLUi
2. Modification du prix de vente des terrains
3. Travaux rue du Pâtural
4. Modification des budgets
5. Plan de gestion des eaux et de gestion des risques d'inondation
6. Points divers

Déroulé :

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir une demande de subvention du foyer. Rajout accepté à l'unanimité.

La fête patronale se déroulera les 21 et 22 août. Sont prévues les activités suivantes :

- Samedi 21 août, dans l'après-midi, chasse aux trésors + tournoi de pétanque + jeux enfants et le soir, restauration accompagnée d'une animation musicale ;

- Dimanche 22 août, le matin, tournée des rubans dans le village suivi d'un apéritif en fin de matinée.

Une réunion de préparation de la fête aura lieu le 13 juillet prochain.

Le foyer sollicite le Maire pour pouvoir disposer de l'affichage le long de la départementale (ancien panneau du lotissement). Une information paraîtra dans le prochain bulletin communal en cours de préparation. Le foyer sollicite auprès de la Mairie une subvention de 1500 € pour l'organisation de cet événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle de 1500 € au foyer rural de Raville pour l'aider à relancer les animations en sortie de crise COVID.

1/ Position par rapport au PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme ou carte communale sera remplacé par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal si la compétence passe à la Communauté de communes. En application de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP) deviendrait compétente de plein droit le premier juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires [soit le 1er juillet 2021, les dernières élections s'étant déroulées en 2020], sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population avant le 30/06/2021.

Ce point avait déjà fait l'objet de discussions lors du conseil municipal du 30 octobre 2020 et une présentation de la CCHCPP organisée en début d'année avait pu apporter des éléments d'informations complémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour et 2 voix contre, de s'opposer au transfert à la CCHCPP de la compétence en matière de PLU.

2/ Modification du prix de vente des terrains

Depuis le 1er octobre 2020, en cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une étude de sol doit être fournie par le vendeur. Cette obligation concerne donc les terrains du lotissement pour lesquels encore aucun contrat de vente n'a été réalisé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter le coût de l'étude de sol (estimé à 1800 €) au prix de vente des terrains tel que fixé initialement. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de modifier le prix de vente initial en y rajoutant 1800 € relatifs au coût de l'étude de sol.

3/ Travaux rue du Pâtural

La voirie de la rue du Pâtural étant fortement dégradée, Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de réfection de la chaussée. Il propose également de réaliser les enrobées sur les trottoirs devant les maisons Gaudy et Richardin. Ces travaux sont estimés à 17 383,50 € (réfaction chaussée + pose de bordures + enrobées).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de réaliser des travaux de restructuration de chaussée sur la rue du Pâtural et de création des trottoirs.

4/ Modification des budgets

Le Trésorier payeur qui avait obligé la commune de séparer les payes de l'école et de la mairie, demande de refaire une seule fiche de paye pour les 2 employées concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce principe de faire une fiche de paye unique.

5/ Plan de gestion des eaux et de gestion des risques d'inondation

Le plan de gestion des eaux est le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Ce document de planification fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux".

Le plan de gestion des inondations est le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation). Ce document fixe les grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation et les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI).

Le SDAGE et le PGRI du bassin Rhin-Meuse, arrivés à échéance pour la période 2016-2021, sont en cours d'élaboration et sont soumis à consultation publique.

Les compétences concernées étant exercées par l'intercommunalité, il est préférable que ce soit la CCHCPP qui se positionne. Une délibération sera prise lors du Conseil communautaire du 8 juillet prochain. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

6/ Points divers

- le secrétariat de mairie est actuellement fermé. Il rouvrira le 07 juillet.
- le terrain de Mme REIN est en vente (terrain situé à côté du terrain de foot). Monsieur le Maire propose d'activer le Droit de Prémption Urbain sur cette parcelle. Le conseil municipal approuve l'activation de ce levier et se prononce unanimement en faveur cette démarche.
- Un nouveau bulletin d'information est en cours de réalisation. Il contiendra un article sur la fête patronale, une présentation du maraicher bio, une information sur les bassins de rétention, un compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal de ce jour.
- Discussions autour de la vitesse excessive de certains véhicules circulant dans le village et des aménagements envisageables dans le village et devant l'école ; est évoquée, entre autres choses, l'installation de feux pédagogiques.
